

**COMPTE RENDU DE LA PRESIDENTE DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR EN 2017 DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
DE PROMOTION INTERNE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2017 l'examen professionnel de promotion interne de technicien principal de 2^{ème} classe pour les spécialités « Services et intervention techniques » et « Aménagement urbain, développement durable » en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine et du Centre de gestion des Hautes-Pyrénées.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Epreuve écrite :

Spécialité	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	% d'absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats ayant obtenu une note sup. ou égale à 10/20 (%)	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire (note < 5/20)	Nombre de candidats admissibles (% par rapport aux candidats présents à l'épreuve écrite)
Services et intervention techniques	104	85 (82 %)	18 %	8.35/20	8/20	29 (34%)	10 (12 %)	47 (55%)
Aménagement urbain et développement durable	9	6 (67%)	33 %	7.42/20	8/20	1 (17%)	1 (17%)	3 (50%)

Epreuve orale :

Spécialité	Candidats admissibles	Nombre de candidats présents (%)	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Nombre de candidats admis (% par rapport aux candidats présents à l'épreuve écrite)
Services et intervention techniques	47	46 (98 %)	8/20	16.50/20	11.95/20	34 (40 %)
Aménagement urbain et développement durable	3	3 (100%)	11.5/20	15.00/20	12.83/20	3 (50 %)

STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ Origine géographique des candidats inscrits :

du CDG organisateur	Centres partenaires	Autres
31 (28%)	75 (66%)	7 (6%)

➤ Genre :

Hommes	Femmes
109 (96%)	4 (4%)

66 % des candidats inscrits sont issus des centres de gestion partenaires.
96 % sont des hommes.

➤ Préparation des candidats :

	/Présents	/Lauréats
CNFPT	21 %	32 %
Préparation personnelle	45 %	38 %
Aucune préparation	25 %	19 %
Non renseigné	9 %	11 %

La majorité des lauréats a effectué une préparation personnelle.

➤ Niveau de diplômes :

	/Présents	/Lauréats
Niveau II (Licence)	3 %	3%
Niveau III (BTS)	20 %	22 %
Niveau IV (Bac)	32 %	40 %
Niveau V (CAP, BEP)	45 %	35 %

La majorité des lauréats possède un niveau de diplôme inférieur ou équivalent au baccalauréat.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

L'examen professionnel de promotion interne de technicien principal de 2^{ème} classe se compose d'une épreuve écrite d'admissibilité et d'une épreuve orale d'admission.

➤ Une épreuve écrite :

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.
(durée : trois heures ; coefficient 1).

Le sujet a été élaboré par la cellule pédagogique nationale créée au sein de l'Association Nationale des Directeurs des Centres de gestion (ANDCDG). Cette épreuve a eu lieu le 13 avril 2017 à Morcenx. Les copies ont fait l'objet d'une double correction. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Ce rapport technique doit comporter 2 parties distinctes :

- une première partie rédigée exclusivement à l'aide des documents du dossier qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet
- une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles adaptées au contexte par exemple en valorisant certaines informations du dossier mais qui fait également appel aux connaissances du candidat afin de constituer une aide à la décision pour la réalisation du projet (mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes...).

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet
- mobiliser ses connaissances professionnelles pour élaborer des propositions réellement opérationnelles
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible et correctement rédigé.

La première partie est notée sur 10 points, la seconde sur 10 points.

Spécialités	Thème	Sujet
Services et intervention techniques	Rapport sur la transition énergétique appliquée aux véhicules. Propositions visant à faire évoluer le parc automobile de la ville dans le respect des principes de la transition énergétique.	26 pages 6 documents
Aménagement urbain et développement durable	Rapport technique sur la prise en compte de la nature dans l'aménagement urbain. Propositions pour faire du maintien et du développement de la nature en ville un axe fort du futur PLUI.	31 pages 6 documents

Les sujets sont disponibles sur le site internet du Centre de gestion des Landes : www.cdg40.fr (onglet « concours », rubrique « les différents concours et examens »)

Les notes de l'épreuve de rapport technique :

Spécialités	Notes à l'écrit	Notes éliminatoires (<5/20)	Candidats autorisés à se présenter à l'oral
Services et intervention techniques	de 3.25/20 à 14.75/20 (34 % obtiennent la moyenne)	10	47
Aménagement urbain et développement durable	de 3.5/20 à 10.5/20 (17 % obtiennent la moyenne)	1	3

Les correcteurs constatent que :

Sur la partie informative : la méthodologie du rapport n'est pas maîtrisée, de grosses difficultés de rédaction.

Sur la partie propositions : les propositions ne répondent pas à la commande par manque de compréhension du sujet et par manque d'aptitude à résoudre un problème technique.

Très peu de candidats (actuellement en catégorie C) sont prêts à occuper un poste de technicien principal de 2ème classe (second grade de catégorie B).

Selon la réglementation :

Ne participent à l'épreuve orale que les candidats ayant été déclarés admissibles par le jury.

Ce dernier, qui s'est réuni le 31 mai 2017, a arrêté la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale après avoir fixé le seuil d'admissibilité à 8/20.

55 % des candidats présents à l'épreuve d'admissibilité sont autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.

➤ **Une épreuve orale :**

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Dans l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :

- L'exposé sur les acquis de son expérience (5 mn au maximum), qui doit être structuré et permettre de valoriser le parcours professionnel
- Les compétences et aptitudes à exercer les missions et notamment la capacité d'analyse et de réflexion, la conduite de projet, l'aptitude à l'encadrement d'équipe, le positionnement hiérarchique et le potentiel pour exercer le niveau de responsabilité correspondant
- La connaissance de l'environnement territorial et institutionnel (les grands principes de la fonction publique territoriale, les collectivités territoriales)
- La motivation (préparation, formation, projet professionnel...)

Les examinateurs relèvent que :

- les candidats doivent fournir un réel effort de préparation pour cet examen afin de démontrer qu'ils disposent des compétences requises pour prétendre à ce grade.
- les connaissances en matière d'encadrement, ainsi que sur les questions de budget et de marchés publics doivent être approfondies.

Pour mémoire, un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.

Le jury de cet examen s'est réuni le 28 juin 2017 à Mont de Marsan à l'issue des épreuves pour arrêter la liste des candidats admis. Le seuil d'admission est fixé à 10/20.

37 candidats ont été reçus à l'examen professionnel de promotion interne de technicien principal de 2ème classe session 2017, soit 41 % des candidats présents à l'épreuve écrite.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes.

La présidente du jury, Mme Isabelle CAILLETON